



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

GEF/C.44/07
21 mai 2013

Réunion du Conseil du FEM
18 - 20 juin 2013
Washington

Point 6 de l'ordre du jour

POINT SUR LA PROGRAMMATION DE FEM-5

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/C.44/07, intitulé *Point sur la programmation de FEM-5*, le Conseil prend note de la nouvelle formule de programmation future présentée par le Secrétariat, pour une enveloppe prévisionnelle de FEM-5 se chiffrant 4,066 milliards de dollars.

Le Conseil exprime sa gratitude à l'égard de tous les Participants contributeurs qui se sont acquittés de leurs contributions annoncées en temps opportun et ont épongé leurs contributions reportées, atténuant ainsi le risque de déficit de ressources pendant FEM-5.

Le Conseil décide de poursuivre la formule qu'il a recommandée en novembre 2012, selon laquelle la programmation faite pour la période restant à courir de FEM-5 maintient l'équilibre entre les allocations initialement énoncées dans la décision de reconstitution de FEM-5, en aidant les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) à avoir accès aux ressources et en soutenant la réalisation des obligations essentielles à l'égard des conventions dont le FEM est un ou le mécanisme financier.

Le Conseil charge le Secrétariat de rendre compte de l'avancement de la programmation à sa prochaine réunion.

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|------------|
| Table des matières..... | iii |
| Introduction..... | 1 |
| Projections actuelles..... | 1 |
| Mesures de programmation envisagées | 2 |

INTRODUCTION

1. À sa réunion de novembre 2012, dans le cadre du point 15 de l'ordre du jour, le Conseil a examiné le document GEF/C.43/08, intitulé *Scénarios de programmation de FEM-5 : projections financières*, dans lequel le Secrétariat a présenté, à titre indicatif, trois scénarios de programmation future tenant compte d'un possible déficit estimé à environ 590 millions de dollars dans l'enveloppe de ressources du FEM, qui se chiffre à 4 250 millions de dollars.
2. Le Conseil regrette le fait que le déficit éventuel résulte du non respect par certains Participants contributeurs de leurs engagements financiers et des reports des contributions qui en découlent. Il exprime sa gratitude à l'égard des Participants contributeurs qui se sont acquittés de leurs contributions annoncées. Il prie instamment les Participants contributeurs de faire des efforts pour s'acquitter de leurs contributions annoncées, ce qui permettra de débloquent les contributions reportées¹.
3. À titre de prévoyance, le Conseil décide que le Secrétariat effectue une programmation qui maintient l'équilibre entre les allocations initialement énoncées dans la décision de reconstitution de FEM-5, en aidant les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) à avoir accès aux ressources et en soutenant la réalisation des obligations essentielles à l'égard des conventions dont le FEM est un ou le mécanisme financier².
4. Le Conseil charge le Secrétariat de lui rendre compte de l'évolution de la programmation et de tout déficit, ainsi que des mesures de programmation envisagées pour y faire face, à sa 44^e réunion qui se tiendra en juin 2013³.

PROJECTIONS ACTUELLES

5. Suite à la réunion du Conseil de novembre 2012, les mesures prises par les Gouvernements français, allemand et japonais pour débloquent leurs contributions reportées, ainsi que le paiement à temps des tranches attendues des Participants contributeurs, ont permis de réduire le déficit potentiel.
6. Au début de FEM-5, la programmation a été planifiée sur la base d'une enveloppe globale de 4 250 millions de dollars pour la période couverte par la reconstitution. Au 15 mai 2013, 2 485,42 millions de dollars avaient été programmés ; des ressources additionnelles d'un montant total de 402,59 millions de dollars seront demandées lors de la réunion du Conseil de juin 2013 au titre du programme de travail et du budget de fonctionnement de l'exercice 14, ce qui portera le montant total des ressources programmées de FEM-5 à 2 888,01 millions de dollars.
7. À l'heure actuelle, l'estimation de l'enveloppe des ressources de FEM-5, fondée sur les projections des fluctuations des taux de change, de la variation du taux de rendement des placements et des contributions prévues des donateurs, s'établit à 4 066 millions de dollars. Ce qui laisse entrevoir un déficit éventuel de ressources pour FEM-5 d'environ 184 millions de dollars, soit 4,33 %, par rapport au montant visé de l'enveloppe, qui était de 4 250 millions de dollars.

¹ Compte rendu conjoint des présidents, réunion du Conseil, novembre 2012.

² Ibid.

³ Ibid.

MESURES DE PROGRAMMATION ENVISAGEES

8. Le Secrétariat propose de poursuivre la formule recommandée par le Conseil en novembre 2012, selon laquelle la programmation faite pour la période restant à courir de FEM-5 maintient l'équilibre entre les allocations initialement énoncées dans la décision de reconstitution de FEM-5, aide les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) à avoir accès aux ressources, et soutient la réalisation des obligations essentielles à l'égard des conventions dont le FEM est un ou le mécanisme financier.
9. Le Secrétariat et l'Administrateur travailleront ensemble à s'assurer de l'exactitude et du caractère approprié des projections des enveloppes de ressources. Le Secrétariat rendra compte au Conseil de l'évolution de la programmation à sa prochaine réunion.